

Décision

Générale

colonial

Décision n° 753 MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

n° 753

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
28 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Peruffel (René) est engagé à titre provisoire et révocable, pour compter du 15 juin 1960, en qualité de secrétaire-dactylographe, pour servir à mi-temps (après-midi seulement), au Secrétariat Permanent du Conseil de Gouvernement en remplacement de Mme Mongondry, démissionnaire. M. Peruffel (René) aura droit à un salaire forfaitaire mensuel de 25.000 F.D.